

Ecole de Jourgnac
87 800 Jourgnac
05.55.58.16.04 (maternelle & primaire)
05.55.58.32.93 (CE1/CE2, direction et garderie)

Extrait
~ **Note de rentrée** ~
2020 - 2021

Nous allons, ensemble, passer une année : je la souhaite fructueuse et agréable dans l'intérêt de tous et principalement celui des enfants.

Pour bien la commencer, je vous demande de lire attentivement les quelques informations pratiques suivantes et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour le moindre problème. Merci et... bonne rentrée à tous !

La directrice, Laure Cornée

☐ **Horaires de classe :**

Début de matinée	Fin de matinée	Début d'après-midi	Fin d'après-midi
8h45 (accueil à partir de 8h35)	12h	13h30 (accueil à partir de 13h20)	16h15

L'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) aura lieu le soir, chaque enseignant donnera ses modalités.

👉 **Accueil des classes :**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents doivent prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.

Classe PS-MS :

Arrivée par le portail situé en bas de la grande cour
Entrée dans le bâtiment par les toilettes : 1 seul accompagnant avec masque, utilisation du gel hydro-alcoolique obligatoire
2 familles maxi dans les toilettes
Lavage des mains de l'enfant par son accompagnant

Classe GS :

Arrivée des élèves seuls par portail du bas de la grande cour
Se positionner sur les points le long de la classe le temps que l'enseignant fasse rentrer de manière échelonnée pour le lavage des mains
Pour les journées du mardi 1^{er} septembre et jeudi 3 septembre, un accompagnateur pourra entrer dans la classe avec son enfant. L'accompagnateur devra porter un masque et mettre du gel hydro-alcoolique en rentrant dans la classe.

Classe CP et CM1/CM2 :

Arrivée des élèves seuls par le portail du bas de la grande cour
Se positionner sur les points le long du mur devant les toilettes pour le lavage de mains

Classe CE1/CE2 :

Arrivée des élèves seuls portail côté garderie
Les élèves se positionnent sur les points et l'enseignant fait rentrer les élèves au fur et à mesure pour le lavage des mains.

👉 **Pour les élèves qui ne mangent pas à la cantine :**

Les élèves seront conduits par les enseignants au portail de la grande cour.

Les élèves de CE1-CE2 seront récupérés par leur parent au niveau de leur classe, côté jardinet.

👉 Sortie des classes : Il n'y aura pas de lavage des mains à la sortie des classes. Les parents devront le faire en arrivant à la maison.

Classe PS-MS :

A la porte de la classe en arrivant par le portail du bas de la grande cour, stationnement interdit aux abords de l'école, utiliser le parking situé au niveau de la mairie.

Classe GS :

Au portail côté passage piéton.

Classe CP et CM1/CM2 :

Au portail du bas de la grande cour

Classe CE1/CE2 :

Au portail côté garderie.

Dans tous les cas, nous remercions les parents de respecter les gestes barrières et les distanciations.

Les élèves qui ne sont pas récupérés par les parents à la sortie des classes seront rassemblés sous le préau sous la responsabilité des employés de la commune.

👉 Aide Pédagogique Complémentaire (APC) et Temps Périscolaires

❖ APC : Aide Pédagogique Complémentaire

Cela peut être :

- ❖ Aide aux élèves en difficultés
- ❖ Aide au travail personnel
- ❖ Activité prévue par le projet d'école

Les élèves sont placés sous la responsabilité de l'enseignant qui propose cette aide aux familles des enfants qui en ont besoin. L'autorisation signée des parents est indispensable pour qu'ils puissent bénéficier de l'APC.

Classes	Horaires de l'APC
Toutes de la PS aux CM2	A voir avec l'enseignant de chaque classe

👉 Ecole :

- Direction : Laure CORNEE
- Enseignants : Mme PARCELIER, Mme CORNÉE (remplacée le mardi par Serge ALIFAT), Mme PIVOIS-MARTIN, M LEMASSON (lundi/mardi), Mme BONNET (jeudi/vendredi), Mme REJOU absente et remplacée par Mme THEVENOT
- Personnel communal : Mme DUPUIS (classe PS/MS), Mme GALVAGON (planning variable selon les jours sur temps du matin dans la classe des GS)

👉 Classes :

- Classe 1 (PS-MS) : Cécile PARCELIER (11 PS et 10 MS → 21 élèves)
- Classe 2 (GS) : Laure CORNEE et Serge ALIFAT le mardi (14 GS → 14 élèves),
- Classe 3 (CP) : Lucie PIVOIS-MARTIN (18 CP → 18 élèves)
- Classe 4 (CE1/CE2) : Pierre LEMASSON (lundi/mardi) et Héloïse BONNET (jeudi/vendredi) (11CE1 et 11 CE2 → 22 élèves)
- Classe 5 (CM1/CM2) : Isabelle REJOU remplacée par Angélique THEVENOT (14 CM1 et 11 CM2 → 25 élèves)

🐣 Fonctionnement école :

Un goûter est proposé à l'accueil le matin pour les enfants de maternelle. (Les maîtresses demanderont aux parents de fournir des biscottes, raisins secs, céréales.... Un mot sera collé dans les cahiers de liaison selon le stock disponible)

Pas de goûter l'après-midi. Les enfants goûtent chez eux ou à la garderie.

Les goûters d'anniversaire et les bonbons sont momentanément suspendus.

Opération « un fruit pour la récré » proposée par la mairie : un fruit est distribué aux élèves de maternelle tous les jeudis matins.

🐣 Absences : toute absence doit être signalée le jour même par téléphone au 05 55 58 32 93 entre 7h15 et 8h30 et justifiée au retour de l'enfant par écrit.

🐣 Assurance : pour les activités facultatives (sorties, voyages, piscine, classes de découverte...), il est obligatoire que vos enfants soient couverts par une **assurance responsabilité civile**, mais aussi pour les **dommages corporels individuels**. (merci de fournir les attestations à l'enseignant de la classe)

🐣 Coopérative : le montant des cotisations est fixé à :

- 11€ pour une famille ayant un enfant scolarisé à l'école
- 20€ pour une famille ayant deux enfants scolarisés à l'école
- 27€ pour une famille ayant trois enfants scolarisés à l'école

Dans la mesure du possible, veuillez nous faire parvenir un chèque à l'ordre de « USEP Journac ». (le mettre dans le cahier de l'aîné de vos enfants)

Cet argent va nous servir à financer dans l'année les entrées de spectacles, musées, les cotisations pour les rencontres sportives ainsi que différentes dépenses liées à l'achat de petit matériel pour des projets de classe.

🐣 Sécurité :

Un Plan de Mise en Sûreté (PPMS) a été rédigé à l'école. Celui-ci est conçu pour faire face à des risques naturels (tempête), à des risques technologiques (accident d'un transport de matières dangereuses).

Dans le cas de l'application de ce plan, il est demandé aux familles de **ne pas prendre de risque pour venir chercher leur enfant à l'école**. Dans le cas d'accidents majeurs, les autorités rappellent que **pour connaître les consignes** à suivre et les renseignements sur l'évolution de la situation, il faut **écouter la radio fréquences 93.0 ou 100.7 ou 103.5 MHz**.

Présentation des bons réflexes tirés du document officiel :

"EN CAS D'ALERTE,

N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant des dangers.

Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.

N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer. Un plan de mise en Sûreté des élèves a été prévu dans son école.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux. Laissez-les libres pour que les secours puissent s'organiser.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles)."

🐁 **Cahier de liaison** : c'est le lien entre les parents et l'école. Toutes les informations figurant dans ce cahier doivent être signées par les parents. De même, les parents peuvent y inscrire une demande de rendez-vous, un renseignement... Ce cahier est **à consulter tous les soirs**.

🐁 **Relations parents-enseignants** : les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial qui pourrait engendrer un comportement anormal de l'enfant et que les enseignants prendront en compte.

Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous (noter un mot dans le cahier de liaison).

🐁 **Matériel** : chaque maître informe les parents concernés par sa classe du matériel particulier qu'il souhaite (classeur, vêtements de sport...).
Il est demandé de recouvrir les livres prêtés par l'école.

🐁 **Parasites** : aucune école n'est à l'abri des poux !

Les parents doivent donc surveiller fréquemment la tête des enfants et signaler toute présence indésirable !

🐁 **Piscine** : nous n'avons aucune information pour le moment. Elle pourrait reprendre à partir du **18 septembre**, tous les vendredis de 10h 20 à 11h 10 (utilisation du bassin). Les personnes (parents d'élèves ou non) volontaires (renouvellement, nouvel agrément ou simple accompagnateur) sont priées de se faire connaître rapidement. Le premier agrément n'est délivré qu'après la participation à une demi-journée de formation (cf calendrier « informations piscine » collé dans cahier de liaison).

Ordre de passage des classes :	Dates
CM1/CM2	18 septembre au 4 décembre
CE1/CE2	11 décembre puis du 8 janvier au 19 mars
CP	26 mars au 18 juin

Financement : le tarif est de 2.80 €/enfant/séance (tarif au 1^{er} janvier 2019). La mairie prend en charge le transport et la moitié du tarif d'entrée.

Un maître nageur est mis à disposition par la Communauté de Communes.

🐁 **Elections des représentants de parents d'élèves** : le **vendredi 9 octobre 2020**.

La fonction des représentants de parents d'élèves est d'assister au conseil d'école (un par trimestre), c'est-à-dire de participer à la réflexion pour le bon fonctionnement de l'école... Il serait souhaitable d'avoir deux parents représentants par classe : un titulaire et un suppléant soit au total dix parents.

La liste de candidature est à remettre à la directrice pour le lundi 28 septembre.

Attention l'ordre de présentation des noms des parents est important : les 5 premiers sont les titulaires, les 5 derniers de la liste sont les suppléants.

Vote : suite à la décision du conseil d'école de l'année dernière, le vote se déroulera uniquement par correspondance (le matériel sera fourni après le 28 septembre).

🐁 **Réunion parents-enseignants** :

Nous réfléchissons aux modalités d'organisation. Chaque enseignant vous communiquera les modalités qu'il a choisies pour sa classe.